



DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DES ASSEMBLEES

**ARRETE N° AD 2025 - 453**  
**PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE N°AD 2025-125 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**A MONSIEUR MAXIME RABASTE, DIRECTEUR GENERAL DELEGUE**  
**A L'INVESTISSEMENT ET A LA PERFORMANCE**

Le président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code des relations entre le public et l'administration et notamment de l'article L.242-2,

Vu l'arrêté n°2025-1208 signé le 7 mai 2025 portant affectation, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, de monsieur Maxime Rabasté sur les fonctions de directeur général délégué à l'investissement et à la performance,

Vu l'arrêté n°AD 2025-125 signé le 16 juin 2025 portant délégation de signature à Monsieur le directeur général délégué à l'investissement et à la performance,

Vu la lettre de démission en date du 1<sup>er</sup> août 2025 de monsieur Maxime Rabasté, prenant effet le 24 août 2025,

Considérant que la cessation de fonctions de l'agent délégataire entraîne la perte de la qualité nécessaire à l'exercice de la délégation de signature,

Considérant en conséquence que la délégation de signature consentie est devenue sans objet,

Considérant en conséquence qu'il convient d'abroger l'arrêté n°AD 2025-125 du 16 juin 2025 susvisé,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'arrêté n°AD 2025-125 signé le 16 juin 2025 portant délégation de signature à monsieur Maxime Rabasté, directeur général délégué à l'investissement et à la performance, est abrogé à compter du 24 août 2025.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'acte.

**Article 3 :** Monsieur le directeur général des services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Versailles, le **26 AOUT 2025**

Le président du Conseil départemental

Pierre Pédier

Accusé de réception en préfecture  
078-227806460-20250826-AD2025-453-AR  
Date de réception préfecture : 26/08/2025

